

**Bureau du 11 juin 2001**

**Décision n° 2001-0018**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue des Martyrs et appartenant à Mme Brouty**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0006 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement de la rue des Martyrs à Saint Genis Laval, une parcelle de terrain de 40 mètres carrés environ dépendant d'une propriété appartenant à madame Brouty.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, cette acquisition interviendrait au prix de 280 F le mètre carré, soit 11 200 F pour 40 mètres carrés, conforme à l'estimation des services fiscaux, étant précisé que la Communauté urbaine ferait procéder à l'exécution de divers travaux rendus indispensables par le recoupement de la propriété en cause, notamment la reconstruction d'un mur de clôture pouvant faire soutènement de la chaussée, d'une hauteur de 2,80 mètres sur une longueur d'environ 30.

Le coût de ces travaux est évalué à environ 200 000 F ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0006 en date du 18 mai 2001 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** résultant de l'acquisition et des frais liés à celle-ci évalués à environ 3 500 F sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 027 et celle résultant des travaux sera prélevée au compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,